



Questions et réponses -Examen d'admission à la profession

Pourquoi les taux de réussite des infirmières diplômées du Nouveau-Brunswick à l'examen NCLEX-RN sont-ils plus faibles que ceux obtenus dans les autres provinces canadiennes?

Bien que le taux de réussite au NCLEX-RN continue de s'améliorer partout au Nouveau-Brunswick, il demeure plus faible au premier essai à l'examen que dans les autres provinces. Dans les autres provinces où les diplômées avaient obtenu de faibles taux de réussite comparables à ceux du Nouveau-Brunswick en 2015, les écoles ont adapté leurs programmes de formation infirmière dans le but d'améliorer les résultats. Les stratégies d'adaptation sont variées et peuvent aller de changements dans les critères d'admission et les politiques sur la progression des étudiantes à l'intégration de nouvelles approches dans la prestation des programmes de formation infirmière, à la participation du personnel enseignant en sciences infirmières à des activités d'élaboration de l'examen et au recours aux ressources bilingues offertes par l'élaborateur de l'examen, y compris une évaluation détaillée des points forts et des points faibles des programmes quant à la performance des cohortes d'étudiantes de manière à élaborer des stratégies visant à améliorer la situation.

Tandis que le personnel enseignant en sciences infirmières est responsable du contenu des programmes de formation infirmière, l'AIINB est persuadée que l'utilisation de ces stratégies et d'autres feront que les taux de réussite à l'examen des diplômées du Nouveau-Brunswick continueront de s'améliorer.